

DÉRIVES UNIVERSITAIRES



Pour la gratuité scolaire à l'université

*Commission royale d'enquête sur l'enseignement
dans la province de Québec
(Rapport Parent, 1964)*

« un objectif souhaitable à long terme »

Tome III, p. 210 et p. 238

*Pacte international relatif aux droits
économiques, sociaux et culturels*

Article 13 c) «L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;»

Ratifié par 160 pays dont le Canada

Entré en vigueur en 1976

La gratuité implantée dans 20 pays

- Seulement le tiers des pays de l'OCDE affichent des droits de scolarité qui dépassent 1500\$ US pour les universités publiques
- Les droits de scolarité des universités du Canada et des Etats-Unis sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE.

La gratuité scolaire en philosophie politique ?

Le philosophe américain John Rawls défend un principe d'accessibilité au système d'éducation

Le principe de juste égalité des chances

John Rawls (1921-2002)



John Rawls

POINTS

Théorie de la justice



ESSAIS

1971 *Théorie de la justice*:

- « Ceux qui ont des capacités et des talents semblables devraient avoir des chances semblables dans la vie. De manière plus précise, en supposant qu'il y a une répartition des atouts naturels, ceux qui sont au même niveau de talent et de capacité et qui ont le même désir de les utiliser devraient avoir les mêmes perspectives de succès, ceci sans tenir compte de leur position dans le système social. Dans tous les secteurs de la société, il devrait y avoir des perspectives à peu près égales de culture et de réalisation pour tous ceux qui ont des motivations et des dons semblables. Les attentes de ceux qui ont les mêmes capacités et les mêmes aspirations ne devraient pas être influencées par leur classe sociale. »

Rawls, *Théorie de la justice*, p. 104.

Rawls écrit qu'il faut viser à « ...empêcher les accumulations excessives de propriété et de richesse et à maintenir des possibilités égales d'éducation pour tous. Les chances d'acquérir de la culture et des compétences techniques ne devraient pas dépendre de notre situation de classe et ainsi le système scolaire, qu'il soit public ou privé, devrait être conçu de manière à aplanir les barrières de classe. »

Rawls, *Théorie de la justice*, p. 104.

Le principe de la juste égalité des chances

- S'applique à l'université
- S'incarne dans le système d'éducation
- Équivaut à un principe d'accessibilité

Question :

L'accessibilité implique-t-elle la gratuité ?

Sous-question:

**Les droits de scolarité
nuisent-ils à l'accessibilité?**

Réponse: OUI

Arguments :

1.- La loi de l'offre et de la demande

Des prix plus élevés vont de pair avec une plus grande rareté de consommation

2.- La hausse des droits du gouvernement Charest était accompagnée d'une bonification du régime de prêt-bourse. Ces mesures visaient à minimiser l'impact négatif de la hausse sur l'accessibilité. Le Gouvernement Charest admettait donc ainsi implicitement l'impact des droits de scolarité sur l'accessibilité.



3.- L'étude du professeur Ross Finnie:

En **Ontario**, 39% des étudiants dont les parents ont un revenu oscillant entre 5000\$ et 25 000\$ vont à l'Université, alors que c'est 62% des étudiants dont les parents ont 100 000\$ et plus qui vont à l'université.

Au **Québec**, on passe de 18% à 55% pour les mêmes groupes.

Dans les **provinces atlantiques**, le taux de fréquentation universitaire passe de 28% pour les plus pauvres à 82% pour les plus riches.

Dans les **provinces de l'Ouest**, on passe de 33% pour les plus pauvres à 54% pour les plus riches.

4.-Pierre Fortin à 24 heures en 60 minutes le 28 janvier 2013 :

«la gratuité ferait entrer entre 22 000 et 27 000 étudiants nouveaux sur les campus universitaires»

5.- «Les droits de scolarité élevés réduisent bel et bien l'accès aux études universitaires. C'est du moins la conclusion que tire un groupe de chercheurs dirigés par Pierre Doray, professeur de sociologie de l'UQAM, après avoir analysé sur une longue période (1946-2011) l'effet des fluctuations des droits de scolarité sur différentes catégories d'étudiants en Ontario et au Québec.» (Le Devoir, 2 septembre, 2014)

Conclusion provisoire:

Les droits de scolarité ont un impact négatif sur l'accessibilité.

Il y a peut-être d'autres causes que le niveau de revenu expliquant l'accès plus facile de certains aux études supérieures. Il peut y avoir une culture de l'endettement très présente en Amérique du Nord: Mille milliards de dollars en dette universitaire aux USA.

Mais même s'il y a d'autres causes, les droits de scolarité sont une cause de non accessibilité

Ergo, si on défend l'accessibilité, il faut réduire et éventuellement éliminer les droits de scolarité

Quelle est la solution ?

Dans le contexte d'une situation financière difficile et tenant compte des autres priorités, on peut viser à court terme le gel dans une perspective de gratuité.

Contrairement à ce qu'affirment les gouvernements québécois, libéral ou péquiste, le gel ainsi compris n'est pas une position arbitraire, instable et injustifiée;

Contrairement à l'indexation, c'est une solution qui s'appuie sur un principe de justice fondamental: le principe de la juste égalité des chances.

Répliques ?

- Oui mais les finances publiques ne nous permettent pas d'atteindre la gratuité à moyen terme.
- Il y a un « sous-financement » du fonds de fonctionnement des universités qui risque juste d'empirer avec un gel des droits.
- Par conséquent, nous ne pouvons pas nous offrir la gratuité scolaire à l'université.

1.- Dérive financière



Une question cruciale : Y a -t-
il sous financement ou
mauvais financement ?

Pour répondre à cette
question, il faut regarder les
chiffres.

- Selon la CRÉPUQ, il y aurait un manque à gagner de 600 M\$ dans l'ensemble des universités québécoises au chapitre du fonds de fonctionnement, comparativement à la moyenne canadienne.

(CRÉPUQ, «Le sous-financement des universités est de 620M\$», Communiqué de presse, 2 décembre 2010.)

Il y a donc un sous-financement du
fonds de fonctionnement
comparativement à la moyenne
canadienne.

Comment expliquer ceci ?

Une première cause :

- Le Gouvernement fédéral a réduit sa contribution aux transferts vers les provinces pour équilibrer son budget au milieu des années 1990 et ne l'a jamais rétablie par la suite.
- Le Ministère des finances du Canada voit la situation d'un œil différent. En effet, il considère plutôt une évolution normale et stable du pourcentage des dépenses d'éducation postsecondaire financées par le gouvernement fédéral.
- Avant 1995-1996, le financement fédéral était de 25%. Il a diminué à 20% en 1997-1998 mais a remonté graduellement pour atteindre 25% en 2001 et dépasser les 25% depuis 2003.

«Alors que la part totale de l'aide fédérale est demeurée relativement constante au fil du temps (environ 25% des dépenses globales réalisées par les établissements d'enseignement post-secondaire), la combinaison des instruments fédéraux a changé. Aujourd'hui, une plus grande proportion de l'aide est fournie par des mesures directes plutôt que par des transferts aux provinces ».

(Focusing on Priorities, Budget 2006, Department of finance, Canada, p.36)



- Il y a un manque à gagner par rapport aux transferts fédéraux que certains estiment en 2012 à 3,5 milliards \$ pour l'ensemble des provinces. Le rétablissement des transferts permettrait de retrouver le niveau qu'ils avaient atteint antérieurement à la réforme Axworthy.
- Pour le Québec, cela équivaut à un manque à gagner de 800 millions de dollars par an en 2012. Mais au lieu d'être transféré aux provinces, l'argent est allé au financement de la recherche.

- Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) : plus de 800 millions de dollars en 2005-2006.
- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) : passé à 865 millions.
- Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) à 292 millions.
- Le Programme des frais indirects : 260 millions de dollars par année.
- La fondation canadienne de l'innovation : 4,5 milliards \$, étalés sur une période de douze ans (1998-2010), soit une moyenne de 375 millions \$ par année.
- Le programme des bourses du millénaire : 325 millions de dollars par année.
- + chaires du Canada + Grands travaux concertés

Ce manque à gagner à en effet été comblé au Canada par une hausse vertigineuse des droits de scolarité.

Au Québec non.

C'est la raison pour laquelle les universités québécoises sont sous-financées au niveau de leur fonds de fonctionnement par rapport aux universités canadiennes

- Une autre cause: mauvais financement du développement immobilier ?

En 1997-1998, les opérations financées par le fonds de fonctionnement des universités représentaient 26 % des revenus du fonds des immobilisations, alors qu'elles atteignaient 45 % en 2006-2007.

Il faut relire ces chiffres pour le croire: 45 % des investissements immobiliers proviennent maintenant du fonds de fonctionnement, lequel est pourtant destiné à l'enseignement, à la recherche et aux services connexes! Les dépenses annuelles d'immobilisations ont augmenté de 108 %, passant de 333 à 691 millions de dollars.

(Source Michel Umbriaco et al, FQPPU)

Conclusion :

1.- Le gouvernement fédéral a été le premier instigateur du sous-financement en détournant l'argent des transferts qui assure le service de base, vers des investissements directs aux étudiants, profs, centres et universités, répondant à des besoins importants mais au détriment de ceux qui sont assurés par le fonds de fonctionnement. Mauvais financement !

2.- Les universités ont détourné les sommes du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations. Mauvais financement !



2.- DERIVE

ENTREPRENEURIALE



Deux conceptions de l'université

- Une conception entrepreneuriale dominée par la logique de l'utilisateur payeur (ou de l'étudiant investisseur), du professeur employé lié par un contrat de performance de l'équilibre budgétaire de toutes les facultés universitaires

ou

- une conception qui voit l'université d'abord et avant tout comme une institution au service du bien commun (imputabilité, transparence, collégialité, égalité des chances et employabilité).



Les missions de l'université

- favoriser l'accès à l'emploi qui correspond à ses talents
- permettre le développement d'expertises pour accéder à des professions utiles à la société dans son ensemble (médecins, professeurs, avocats, notaires, psychologues, éducateurs, infirmières, ingénieurs, administrateurs, comptables, etc.)
- Garantir l'accessibilité
- favoriser l'égalité des chances
- assurer l'éducation permanente
- accès à la culture
- assurer la formation générale et l'esprit critique



- Pour tenir compte des bénéfices personnels (un emploi lucratif) qui résultent de l'obtention d'un diplôme, pas besoin de droits de scolarité; le futur travailleur universitaire contribuera en payant plus d'impôt. Il faut donc un système d'impôt progressif (rétablir les 16 paliers d'imposition)
- L'impôt est une sorte de RPR
- À salaire égal, il est injuste de faire payer plus d'impôt à ceux qui ont fait des études universitaires

Pour que l'université soit un organisme voué à la recherche du bien commun, il faut sans doute maintenir des facultés lucratives (HEC, polytechnique et médecine à l'U de M, sciences de la gestion à l'UQAM, etc.) mais assurer en même temps l'application d'un principe de péréquation interfacultaire et des droits de scolarité gelés dans une perspective de gratuité.

Il faut récuser le modèle des universités à deux vitesses, les unes vouées à la recherche et les autres à l'enseignement de base. Aux États-Unis, ce modèle est sans doute possible étant donné le grand nombre d'universités. Mais chez nous, il y a trop peu d'universités pour se répartir ainsi les tâches. De la même manière que les hôpitaux universitaires doivent permettre la recherche de pointe et assurer en même temps des services de proximité, de la même manière, toutes les universités doivent remplir les deux missions: enseignement et recherche.



Il faut éviter d'étendre au niveau universitaire le modèle de l'école à deux vitesses qui s'est installé entre l'école privée et l'école publique, et entre les écoles publiques à vocation spécifique (école internationale) et les écoles publiques générales.



Tout cela est compatible avec un éventail de missions différent pour chaque université. Certaines doivent remplir principalement la mission de l'accessibilité et de la formation continue, en plus de l'enseignement et de la recherche dans des secteurs prioritaires spécifiques. D'autres concentrent leurs efforts sur une recherche fondamentale très diversifiée (génie, administration, sciences naturelles, sciences humaines, médecine) ainsi que sur la formation de base et la formation continue.



Quels sont les besoins réels?

- Effectifs professoraux (il manque 1000 profs au Québec selon Louis Gill, et Michel Umbriaco. Le ratio professeur / étudiants croît sans cesse (ratio de 18 étudiants pour un professeur à la fin des années 1990 à l'UdeM. Il est maintenant de plus de 25 pour un professeur. La norme de la CRÉPUQ est 18)
- Financement intégré des étudiants,
- Frais indirects de recherche,
- Rénovation des bâtiments.

Comment donc les universités se transforment-elles ?

Malheureusement, l'orientation entrepreneuriale est très présente. Il ne s'agit pas seulement de dire que les universités sont soumises aux diktats des entreprises, mais aussi de dire qu'à cause de l'économie du savoir, elles prennent par elles-mêmes de plus en plus la forme d'une entreprise.

- des dirigeants administrateurs de carrière,
- des salaires de chef d'entreprise ,
- des primes de départ mirobolantes,
- des étudiants conçus comme clients,
- la coopération et la complémentarité interuniversitaire cèdent le pas à la compétitivité, aux classements internationaux, à une recherche de plus en plus ciblée, de plus en plus industrielle, de plus en plus appliquée,
- on renonce à une administration collégiale,
- on concentre les pouvoirs dans le conseil de l'université (conformément au vœu de l'IGOPP et du projet de loi de la ministre Courchesne),
- on dépense 80 millions de dollars en dix ans pour la publicité,
- on se développe à proximité des universités concurrentes,
- on accorde des doctorats honoris causa à des personnes issues du monde des affaires, les noms des bâtiments universitaires sont ceux d'hommes d'affaires,
- on renonce à la péréquation interfacultaire.

Comment cela affecte-t-il la profession de professeur d'université ?

Les profs ne sont que des employés. On renonce à une gestion collégiale. Ils sont évalués à partir du nombre de subventions obtenues, du nombre de publications réalisées et du nombre d'étudiants formés. Ils sont soumis à des impératifs de productivité.

3.- DÉRIVES IMMOBILIÈRES



- îlot voyageur (en cinq ans, le budget du Complexe des Sciences et de l'Îlot Voyageur est passé de 392 millions à quelque 728 millions de dollars. Le fiasco a ainsi obligé Québec à allonger près de 380 millions \$ pour sortir l'UQAM du pétrin.),
- deux hôpitaux universitaires (2 fois 2milliards\$),
- dérive tentaculaire (L'Université de Sherbrooke a un campus à Longueuil. L'Université du Québec à Trois-Rivières souhaite s'implanter à Drummondville. L'Université du Québec à Rimouski a un campus à Lévis, l'Université du Québec en Outaouais se trouvent à Saint-Jérôme. L'Université de Montréal est à Laval, Longueuil et Terrebonne.),
- campus d'Outremont (évalué à 840M\$ en 2007 par le recteur Luc Vinet devant l'office de consultation publique, puis annoncé à 1,6 milliard par la Ville de Montréal en janvier 2012).
- Le 1420 boulevard Mont-Royal.

Deux motivations

(en plus des besoins réels d'espace):

1.- Là où l'industrie de la construction va, l'économie va

2.- Le financement de l'embauche de professeurs pour corriger le ratio prof/étudiants, le financement intégré pour les étudiants de doctorat, l'enveloppe consacrée à Terrain et Bâtiment pour la rénovation des installations existantes sont des sommes récurrentes. Les investissements dans la construction de nouveaux bâtiments entre dans le calcul de la dette, mais pas dans le calcul du déficit annuel et du déficit accumulé, parce que ce n'est pas une dépense récurrente. En outre la dette immobilière universitaire n'entre pas dans le périmètre comptable du gouvernement, même s'il assume une large part dans les faits. (dette immobilière de l'U de M 800M\$, près de 600M\$ pris en charge par le gouvernement)

Ventilation des revenus et dépenses par grande fonction

Budget 2007-2008

	Revenus			Dépenses		
	Subvention MELS	Droits de scolarité et d'inscription	Autres revenus FIR et Fds. Relance	Total des revenus	Total des dépenses	Écart
Enseignement et recherche	293 111 140 \$	45 045 240 \$	19 500 176 \$	357 656 556 \$	358 500 025 \$	(843 469 \$)
Administration et soutien	54 540 716 \$	21 702 696 \$	6 618 920 \$	82 862 332 \$	93 401 295 \$	(10 538 963 \$)
Fonds internes de recherche	9 434 000 \$	0 \$	6 928 299 \$	16 362 299 \$	16 362 299 \$	0 \$
Service de la dette	0 \$	0 \$	4 500 000 \$	4 500 000 \$	13 000 000 \$	(8 500 000 \$)
Terrains et bâtiments	36 899 697 \$	6 725 064 \$	10 478 081 \$	54 102 842 \$	55 286 753 \$	(1 183 911 \$)
Budget alloué à la résorption du déficit	0 \$	2 302 000 \$	0 \$	2 302 000 \$	0 \$	2 302 000 \$
TOTAL	393 985 553 \$	75 775 000 \$	48 025 476 \$	517 786 029 \$	536 550 372 \$	(18 764 343 \$)

Étude de la firme Secor

- Novembre 2012
- 1.- Des projets du Programme québécois d'infrastructures atteignant 45 milliards \$ pour les 5 prochaines années
- 2.- Les projets du PQI qui sont évalués à plus de 40 millions connaissent des dépassements de coût atteignant en moyenne 56% par rapport à l'évaluation initiale.
- 3.- Les 18 plus gros projets (Échangeur Turcot, CHUM, CUSM, Institut Norman Bethune) connaissent des dépassements de coûts moyens de 78%.

4.- Dérive de la gouvernance



Projet de loi sur la gouvernance des universités

Concentration des pouvoirs au sein du conseil
d'administration

Conseil d'administration composé aux deux tiers
de représentants des milieux socio-économiques

Création de 3 comités de vérification : ressources
humaines, finances et immobilisations.

Les universités canadiennes adoptent une nouvelle déclaration sur la liberté universitaire

25 octobre 2011

Réunis à Montréal à l'occasion du centenaire de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), les recteurs ont adopté aujourd'hui à l'unanimité la nouvelle Déclaration sur la liberté universitaire, qui remplace celle qui avait été adoptée par les membres de l'AUCC en 1988.

le 4 novembre 2011

l'Association canadienne des professeures et professeurs
d'université
(ACPPU)

Lettre ouverte à l'Association des universités et collèges du
Canada, Ottawa

Le devoir de loyauté

Code civil du Québec

« Article 2088: Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui. »

Comportement déloyaux

- Mentir ou être malhonnête envers votre employeur;
- Voler votre employeur;
- Faire passer vos intérêts avant ceux de votre employeur (ce qu'on appelle aussi « être en conflit d'intérêts »);
- Se servir d'une information confidentielle pour votre propre bénéfice ou pour celui d'autres personnes;
- Nuire intentionnellement aux affaires ou à la **réputation** de votre employeur;
- Faire circuler des **informations fausses** à propos de votre employeur.

<http://www.educaloi.qc.ca/capsules/agir-avec-loyaute-envers-son-employeur>

Recommandation de l'UNESCO

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), réunie à Paris du 21 octobre au 12 novembre 1997 en sa 29^e session,

Adopte la présente Recommandation, ce 11 novembre 1997

- Article 8 : « Il convient de reconnaître que les organisations qui représentent le personnel enseignant de l'enseignement supérieur constituent une force qui peut contribuer grandement au progrès de l'éducation et qu'en conséquence elles devraient être associées, avec les autres partenaires et parties intéressées, à l'élaboration de la politique de l'enseignement supérieur.»
- Article 21 : « L'autogestion, la collégialité et une direction académique appropriée sont des éléments essentiels d'une véritable autonomie des établissements d'enseignement supérieur.»

Article 27 (extrait) : « L'exercice des libertés académiques doit être garanti aux enseignants de l'enseignement supérieur, ce qui englobe la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives. »



Conclusion

- On aurait besoin de mettre en place les États généraux de l'éducation supérieure
- Sans attendre l'initiative du gouvernement et des recteurs d'université et directeurs de collège.
- La FQPPU, la FNEQ, les syndicats non affiliés (SPUL, SGPUM), l'ASSÉ, la FEUQ et la FECQ devraient prendre l'initiative de les organiser.

Plusieurs sujets à discuter

- 1.- La conception de l'université
- 2.- La liberté académique
- 3.- Le droit de grève des étudiants
- 4.- La gouvernance des universités
- 5.- Le financement de l'université
- 6.- Le développement des immobilisations
- 7.- Le développement de la recherche
- 8.- Les droits de scolarité
- 9.- L'assurance-qualité
- 10.-Le déclassement des profs de CEGEPs

FIN